TEMPERATURE DU POINT DE ROSEE

Mesure pour les centres de production

a.- OBJET
Détermination de la température du point de rosée d'un vitrage isolant en contrôle de production (hors procédés IM et EO, se reporter aux DTA correspondants pour les températures et les délais avant mesures).

b.- RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES
Norme annulée P 78-452 du 20/07/1986

c.- APPAREILLAGE / ÉQUIPEMENT
- appareil type D-100 (Dennis Industries ou équivalent)
- thermomètre vérifié (selon Pvi 123em05), d'une précision de 1°C, descendant à -65°C minimum
- carboglace
- alcool type éthanol ou produit équivalent

d.- ÉCHANTILLONNAGE
Se reporter à la Pvi 121vi01

e.- CONDITIONS SPÉCIFIQUES
- Conditions environnementales :
15 à 30 °C ; ambiance adaptée à l'observation

- Mesure (3 à 7 jours après fabrication du VI et 1 à 7 jours après vieillissement)
à effectuer en zone centrale des vitrages sur le verre le plus clair et le moins épais, le contact doit être total (sans air) entre le verre et l'appareil, l'utilisation de l'alcool est nécessaire.

f.- METHODE
Pour chaque échantillon retenu :

1- positionner le réglage de l'appareil à -60°C (-10 ; +0)
2- mettre en place le vitrage sur le support puis attendre 5 minutes
3- enlever le vitrage du support pour examiner la surface intérieure du verre, à la lumière, par transparence
4- constater la présence ou non d'un point de rosée :
    4a- si RAS, alors point de rosée < -60°C
    4b- si oui, enregistrer le résultat comme non conforme >-60°C et mener un plan d'action adapté

g.- EXPRESSION DES RÉSULTATS

- < -60°C : conforme ou > -60°C : non conforme avec action corrective

- aspect de la réaction dans le vitrage : état liquide ou solide (glace)

h.- VALEURS ET CRITÈRES D'ACCEPTATION
Se reporter à la Pvi 012cr11